

FICHE DE SECURITE BLISTER DE 2 BRIQUETS CRICKET

En accord avec le règlement (EU) No 878/2020

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Nom du produit Cricket Original®, Cricket Mini®, Cricket Electronic®, Cricket Pocket®, Cricket Junior®, Cricket Maxi®, Cricket Giant®, Feudor®, Cricket FirePower®, FireFlex®, FireTurbo®, Gashelper®, Multilite®, Cricket Refill.
Tous les types de produit, outre le produit dénommé « Gashelper », peuvent être commandés avec ou sans le système d'allumage sécurité-enfant.

EC No. 270-704-2

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou de la préparation et utilisations conseillées

Utilisation identifiées Briquet jetable et multi-allumeur

1.3. Information du fournisseur de la fiche de sécurité

Distributeur : STG FRANCE - **Contact :** Mr Alci Debievre
Le Capitole – 55 avenue des Champs Pierreux
92012 NANTERRE, FRANCE
Téléphone : 01.55.17.72.50 - **Fax :** 01.55.17.72.72 - **Email :** Contact.LightsFrance@st-group.com

1.4. Numéro téléphone d'urgence

Numéro Orfila (Centres anti-poison France) : 01 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (EC 1272/2008)	Dangers physiques et chimiques	Flam. Gas 1 - H220;Liquef. Gas - H280
	Danger pour la santé	Non classifié.
	Environnement	Non classifié.
Classification (67/548/EEC)	F+;R12.	

Santé pour l'homme

Voir section 11 pour informations complémentaires sur les dangers pour la santé.

Dangers physiques et chimiques

Contient du gaz sous pression; risque d'explosion si soumis à forte chaleur. Le produit est extrêmement inflammable et peut s'enflammer au contact de l'air à température et pression normales. Des mélanges de vapeur /air explosifs peuvent se former spontanément .

NFPA 704 Critères:

Santé: 1
Feu: 4
Réactivité: 0



2.2. Eléments d'étiquetage

EC No. 270-704-2

Etiquette en conformité avec (EC) No. 1272/2008



Mesures du danger

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H280	Contient du gaz sous pression, risque d'explosion si soumis à forte chaleur.

Mesures de Précaution

P102	Garder éloigné des enfants.
	Garder éloigné des animaux.
P411	Stocker à des températures n'excédant pas 50°C / 122°F.
P412	Nev pas exposer à des températures excédent 50 °C/122°F.
	Ne pas percer ni incinérer le container, même vide.

Mesures de Précaution supplémentaires

P210	Tenir éloigné d'une source de chaleur/étincelles/flammes/surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P410+403	Protéger des rayons du soleil. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Briquets Cricket

2.3. Autres dangers

Pas applicable

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

3.1. Substances

GAZ D'HYDROCARBURES LIQUEFIES (< 0.1% 1,3-BUTADIENE)

100%

CAS-No.: 68476-85-7

EC No.: 270-704-2

Classification (EC 1272/2008)
Flam. Gas 1 - H220

Classification (67/548/EEC)
F+;R12.

La totalité du texte pour toutes les Phrases- R et mesures des dangers est contenu dans la Section 16

EC No. 270-704-2

SECTION 4: MESURES DE PREMIER SECOURS

4.1. Description des mesures de première urgence

Inhalation.

Exposer la personne affectée au grand air. Si la respiration a cessé, appliquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, du personnel entraîné peut assister la personne en administrant de l'oxygène.

Garder la personne affectée au chaud et au repos. Appeler immédiatement les secours.

Contact avec la peau.

Eloigner la personne affectée de la source de contamination. Arrêter immédiatement l'exposition et appeler immédiatement les secours si présence d'engelures. Laver à grande eau la peau contaminée avec du savon ou un détergent léger. Enlever rapidement les vêtements si ceux-ci ont été exposés et laver la peau à grande eau.

Contact avec les yeux

Soyez sûrs d'enlever toute lentille de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux à grande eau en maintenant les paupières soulevées. Appeler immédiatement les secours. Continuez d'humidifier.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, graves et retardés

Inhalation.

Peut causer des vomissements, maux de tête, vertiges et intoxication. Asphyxiant

Ingestion

Pas important.

Contact avec la peau

Le contact avec la forme liquide peut entraîner des engelures.

Contact avec les yeux

Le contact avec la forme liquide peut entraîner des engelures. Dommages sur la cornée.

4.3. Indication d'une intervention médicale immédiate et besoin d'un traitement spécial

Indication of any immediate medical attention and special treatment needed

La sévérité des symptômes décrits variera en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Eviter le flux de matériel au feu. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction non appropriés

Mousse. Ne pas utiliser un jet d'eau comme moyen d'extinction, cela propagera le feu.

5.2. Dangers spécifiques dûs à la substance ou à la préparation

Produits dangereux lors de la combustion

.Durant l'incendie, des gaz toxiques se forment .

Dangers inhabituels d'incendie ou d'explosion

Extrêmement inflammable. Peut exploser lors d'un incendie.

Dangers spécifiques

L'incendie ou la forte température créent: monoxyde de carbone (CO). dioxyde de carbone(CO2).

5.3. Conseil pour les pompiers

Briquets Cricket

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Ventiler les espaces fermés avant d'y pénétrer. Déplacer le container de la zone de l'incendie si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau pour garder les cartouches exposées au feu fraîches et pour disperser les vapeurs. Rafraîchir les containers exposés aux flammes bien après l'extinction de l'incendie. Combattre les incendies progressant ou massifs à une distance de sécurité ou dans une zone protégée.

Mesures de protection lors de l'incendie

Equipements individuels de respiration et vêtements de protection doivent être portés en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES DE PROTECTION CONTRE LES ACCIDENTS

6.1. Précautions particulières, équipement de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrits dans la section 8 de la fiche de sécurité.

6.2. Précautions liées à l'environnement

Pas applicable.

6.3. Méthodes et matériel pour nettoyage

Eteindre toutes les sources d'ignition. Eviter les étincelles, les flammes, la chaleur et l'action de fumer. Ventiler.

6.4. Références aux autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrits dans la section 8 de la fiche de sécurité. Voir la section 11 pour une information complémentaire sur les dangers pour la santé. Pour la gestion des déchets, voir la section 13.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pour une manutention sûre

Lire et suivre les recommandations du fabricant. Tenir éloigné d'une source de chaleur, d'étincelles, ou d'une flamme. Fournir une bonne ventilation. Utiliser seulement des appareils compatibles / applicables. Ne pas stocker dans des sous-sols, caves, etc., points de bas niveau ou les vapeurs peuvent stagner ou dans des véhicules.

7.2. Conditions pour un stockage sûr, incluant certaines incompatibilités

Inflammable/combustible – Tenir éloigné des oxydants, de la chaleur et des flammes. Peut attaquer certains plastiques, le caoutchouc et certains revêtements. Stocker à une température inférieure à 50°C.

Store in original packing.

Classe de stockage

Stockage de gaz inflammable comprimé.

7.3. Dispositions spécifiques

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées dans la Section 1.2.

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôles

Nom	STD	TWA - 8 Hrs		STEL - 15 Min		Notes
Gaz hydrocarbures liquéfiés (< 0.1% 1,3-BUTADIENE)	WEL	1000 ppm	1750 mg/m3	1250 ppm	2180 mg/m3	

WEL = Limites d'exposition

Commentaires sur les composants

Pas de limites d'exposition notées pour les composants.

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures d'engineering

Local bien ventilaté.

Protection des mains

Protection des mains non nécessaire.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection approuvées ou l'exposition des yeux est raisonnablement probable.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur les propriétés basiques physiques et chimiques

Apparence	Gaz
Couleur	Sans couleur
Odeur	Désagréable.
Point initial d'ébullition et ébullition	- 42°C @ 760 mm Hg

Briquets Cricket

Densité Relative	0.55
Densité vapeur (Air=1)	0.58 @ 15°C @ pression 1 atmosphère
Pression vapeur	2,6 - 3 bar @ 20°C (dépendant du type de produit)
Température d'auto ignition(°C)	365°C @ pression 1 atmosphère
Limite basse d'inflammabilité(%)	1.44% @ 20°C @ pression 1 atmosphère
Limite haute d'inflammabilité(%)	8.5% @ 20°C @ pression 1 atmosphère

9.2. Autre information

Pas applicable

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Rien de noté.

10.2. Stabilité chimique

Stable sous conditions de température normale et utilisation conseillée.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Danger de Polymérisation

Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur, les flammes et autres sources d'ignition. Eviter l'exposition à de hautes températures ou à l'ensoleillement direct. Ne pas exposer à des températures excédant 50 °C/122°F.

10.5. Matériels incompatibles

Matériels à éviter

Fortes substances oxydantes.

10.6. Dangereuse décomposition des produits

Pendant l'incendie, des gaz toxiques (CO, CO2) se forment.

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. Information sur les effets toxicologiques

Toxic Conc. - LC 50 658 mg/l/4h (inh-rat)

En accord avec la note K, la classification en produit cancérigène n'a pas besoin d'être appliquée si il peut être démontré que la substance contient < 0, 1% w/w 1, 3-butadiene. Si le produit contient < 0.1% 1, 3-butadiene, alors le caractère cancérigène ne s'applique pas.

11.2. Information générale

Utiliser seulement comme indiqué. Mauvaise utilisation intentionnelle en concentrant et en inhalant délibérément les contenants peut être blessante ou fatale.

Avertissement sanitaire

Le gaz ou la vapeur déplace l'oxygène disponible pour respirer (asphyxiant). Effet narcotique. Le contact avec la forme liquide peut causer des engelures.

Chemin d'entrée

Inhalation. Contact avec la peau ou les yeux.

Organes ciblés

Système nerveux central. Yeux, système respiratoire, poumons.

Symptômes médicaux

Peut causer une suffocation. Etourdissements.

SECTION 12: INFORMATION ECOLOGIQUE

Ecotoxicité:

Le produit n'est pas suspecté d'être dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë du poisson

Considéré comme non toxique pour le poisson.

LC 50, 96 Hrs, Fish mg/l > 1000

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité:

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Briquets Cricket

Potentiel Bioaccumulatif:

Pas d'information disponible sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité:

Hautement volatile.

12.5. Résultats de l'évaluation du PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de substances PBT or vPvB .

12.6. propriété de perturbateur endocrinien : Non connu.

12.7. Autres effets indésirables : Non connu.

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ENLEVEMENT

13.1. Méthodes de traitement des déchets

S'assurer que les containers sont vides avant rejet (risque d'explosion). Ne pas percer ou incinérer même vide. Ce matériel et son container doivent être jetés de manière sûre. Rejet des déchets et résidus en accord avec les demandes des autorités locales. Récupération ou recyclage , si praticité.

SECTION 14: INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

14.1. Nombre UN

UN No. (ADR/RID/ADN)	1057
UN No. (IMDG)	1057
UN No. (ICAO)	1057

14.2 UN Nom approprié pour l'expédition

Nom approprié pour l'expédition Briquets

14.3 Classification transport matières dangereuses

Classification ADR/RID/ADN	2. Classification Code 6F.
Classification ADR/RID/ADN	Class 2.1: Gaz inflammables.
Etiquette ADR No.	2.1
Classification IMDG C	2.1
Classification / Division ICAO	2.1
Etiquettes Transport	



14.4.1 Groupe d'emballage : non applicable

14.4.2 Transport libre:

Note spéciale ADR 658, le transport libre sur route est autorisé pour un poids brut maximum de 100 kg avec des cartons d'un poids maximum de 10 kg et avec l'origine indiquée.

14.5. Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement / Polluant marin

Non.

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

EMS	F-D, S-U
Code d'action d'urgence	Pas applicable.
Code de restriction pour tunnel	(D)

14.7. Transport en vrac en accord avec l'annexe II of MARPOL73/78 et le code IBC

Pas applicable.

SECTION 15: INFORMATION SUR LA REGLEMENTATION

15.1. Règles sur la sécurité, la santé, l'environnement / législation spécifique pour la substance ou le mélange

